Extrait du Démocratie & Socialisme	
http://www.democratie-socialisme.fr	
Accouchem	ant cous V
Accouchem	ient sous x
- Fém	inisme -
	Date de mise en ligne : dimanche 20 février 2011
Démocratie & Socialisme	

Accouchement sous X

Brigitte Barèges bien connue des midi- pyrénéens pour avoir mené la liste UMP battue à plate courte par Martin Malvy en mars 2010 vient de produire un rapport qui alarme les militantes des droits des femmes. L'accouchement sous X deviendrait un accouchement dit « dans la discrétion ». Il ne s'agit pas en effet d'une légère inflexion de la loi comme pourrait le traduire le vocabulaire (passage de « l'accouchement secret » à « l'accouchement dans la discrétion »), mais bien de la remise en cause d'un droit fondamental des femmes et de la protection des enfants.

L'accouchement sous X est aujourd'hui en France très strictement encadré par les lois de janvier 1993 et juillet 1996, complétées par la création du CNAOP (janvier 2002). Ce dispositif permet en effet, même si c'est de manière imparfaite, de respecter la volonté de la mère sans nier les attentes de l'enfant. Comme le rappelle le Planning Familial l'accouchement sous X est pour certaines femmes l'ultime solution, surtout aujourd'hui dans un contexte où l'accès à l'IVG devient de plus en plus difficile.

Souhaitons-nous que des femmes accouchent dans la clandestinité et abandonnent leur enfant avec les conséquences trop connues pour la santé de la mère et de l'enfant ? Ou voir augmenter les cas de maltraitance ? Est-ce cette société que nous voulons ? Un bébé devient l'enfant de ses parents s'il a été pensé et désiré par eux. Ainsi l'accouchement sous X respecte le droit de chacun/e à ne pas être parent.

Pour Le Planning Familial, la remise en cause de l'accouchement sous X vient s'insérer dans les débats ouverts autour de la révision des lois de bioéthique sur la question de l'enfant, en justifiant le principe idéologique qui fait primer les liens du sang sur les liens sociaux. L'obligation faite aux femmes de sortir de l'anonymat choisi lors de leur accouchement interroge aussi le mythe de la transparence et jusqu'où il pourrait conduire. Que signifie le droit à la vérité? De quelle vérité parle-t-on, car qui connaît vraiment cette Vérité de sa naissance? La question fondamentale ne serait-elle pas plutôt de désavouer qui possède la maîtrise du secret? Aujourd'hui les femmes sont les seules, lors de leur accouchement, à en posséder la clef, elles seules peuvent lever le secret. Et si c'était cela l'intolérable?

Opposer les droits des uns aux droits des autres n'a jamais été un facteur de progrès social. Travaillons à faire revivre et progresser les dispositifs d'accompagnement des femmes désirant confier leur enfant à l'adoption. Aidons les familles d'adoption et les enfants adoptés à faire face aux attentes des enfants nés sous X.

Virginie Houadec